

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25/10/2022

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2022

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette

Absents excusés : Mme BERTHELOT Aude, Mme FRAISSANGE Julia, M. PASCAL Daniel

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le mardi 25 octobre 2022 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

Point sur dossiers en cours :

- Urbanisme :

M. le Maire et le référent PLUI font un point d'informations sur l'élaboration du PLUI.

Il s'avère d'ores et déjà que le PLUI sera plus contraignant pour la ruralité que les documents d'urbanisme existants...ce qui peut vite devenir inacceptable...

- Voirie – Programme de travaux 2022 :

M. le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour l'obtention des subventions (Etat DETR, Département) et annonce finalement le vote favorable du Conseil Départemental en espérant aussi une bonne nouvelle de l'Etat en novembre...ce qui permettrait d'effectuer les travaux au printemps 2023.

Décision modificative budgétaire n°1 – Exercice 2022 – Budget 25900 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget Communal la décision modificative n°1 (en Investissement) ci-après :

- Débit : article 21311 – Chapitre 21 - - 1 200,00 €
- Crédit : article 1641 – Chapitre 16 - + 1 200,00 €

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative budgétaire n°2 – Budget 2022 - FPIC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget Communal la décision modificative n°2 (en Fonctionnement) ci-après :

- Crédit : article 739223 – Chapitre 014 - + 2 412,00 €
- Débit : article 615231 – Chapitre 011 - - 2 412,00 €

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Clôture du CCAS au 31/12/2022 :

M. le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants (loi NOTRE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2022
- D'exercer directement cette compétence
- D'en informer les membres du CCAS par courrier

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 :

M. le Maire rappelle les cadres législatif et règlementaire.

Attendu que ce référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024

Considérant l'avis favorable du responsable du Service de Gestion Comptable de Baugy en date du 03 octobre 2022 pour le basculement en M57 au 01 janvier 2023, avis annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Adopte par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023,

Précise que la norme comptable s'appliquera aux budgets suivants actuellement en M14 :

- budget principal (Budget 25900)

Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adhésion « FREDON Centre Val de Loire » :

M. le Maire présente l'adhésion à FREDON qui donne la possibilité de s'abonner à un plan d'actions visant à réguler les populations de Rongeurs Aquatiques Exotiques Envahissants (RAEE), ragondins et rats musqués, espèces invasives responsables de nombreux impacts négatifs.

Coût adhésion : 27 €

Abonnement au programme départemental de lutte contre les RAEE : 100 €

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Nomination Correspondant Incendie et Secours :

Après discussions de l'assemblée délibérante, Mme Catherine GOURDET, 2^{ème} Maire-adjointe est nommée « Correspondante Incendie et Secours » à l'unanimité des membres présents.

Recensement 2023 – Nomination Coordonnateur communal et Agent recenseur :

M. le Maire informe le conseil des futures opérations de recensement qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2023 et propose de désigner Mme DORNBERGER Béatrice, Secrétaire de Mairie, coordonnateur communal du recensement et Mme LECLERC Henriette comme Agent recenseur.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Approbation de la modification des statuts du SDE18 :

M. le Maire présente le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18).

« Camion de coiffure ambulant » :

M. le Maire présente le projet de Mme BOULLET Laura qui demande l'autorisation de stationner sur la commune.

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord et préconise le stationnement « Cour de la Salle des Fêtes ».

Colonnes d'apport Ordures Ménagères :

M. le Maire – eu égard au non-respect des consignes, de l'incivisme...- propose d'étudier le changement de localisation du point d'apport volontaire.

L'étude portera sur le transfert éventuel « Route de Thou ».

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord pour cette étude en lien avec le SMICTREM.